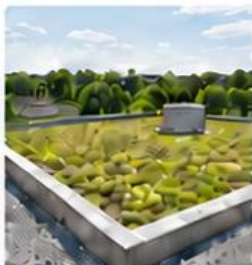




WEBINAIRE

AGIR FACE AU MOUSTIQUE TIGRE EN ESSONNE

QUELS LEVIERS OPÉRATIONNELS
À INTÉGRER DANS L'AMÉNAGEMENT
POUR LES COLLECTIVITÉS ?



TOITURE-TERRASSE



TERRASSE
SUR PLOTS



NOUE
VÉGÉTALISÉE



GOUTTIÈRES



VENDREDI
25 SEPTEMBRE 2026



11H00 – 12H00



VISIOCONFÉRENCE

PROGRAMME

1



10H55 • ACCUEIL DES PARTICIPANTS

2



11H00 • INTRODUCTION GÉNÉRALE

Mot du président de l'UME et du Directeur de la Délégation de l'Essonne

3



11H05 • ÉTAT DES LIEUX

Colonisation en Essonne, risques sanitaires et enjeux pour les collectivités

4



11H10 • COMPRENDRE ET AGIR

Intervenant : ARD

Biologie, gîtes larvaires et leviers d'action dans l'aménagement urbain

5



11H30 • PARTAGE D'EXPÉRIENCE

Initiatives territoriales et partage de bonnes pratiques

6



11H50 • ÉCHANGES ET CONCLUSION

Questions-réponses



Bienvenue – Le webinaire débutera à 11h00

Le webinaire va bientôt commencer..



**Votre micro est
coupé**



**Utilisez le chat
pour poser vos
questions**



**Un temps de
questions-réponses
est prévu à la fin**



**Levez la main pour
poser une question**
Votre micro pourra être activé

Merci pour votre attention

Mot d'ouverture



Mot du président de l'Union des Maires de l'Essonne (UME)
Francisque VIGOUROUX



Mot du Directeur de la Délégation de l'Essonne, Agence régionale de Santé (ARS)
Richade FAHAS

ÉVOLUTION DE LA COLONISATION PAR LE MOUSTIQUE TIGRE EN ESSONNE

2023 → 2025



Une progression continue
sur le territoire

FIN 2023

34

communes colonisées

FIN 2024

41

communes colonisées

FIN 2025

68

communes colonisées



En 2025, près de **78 %**
des Essonniens habitent une
commune colonisée

Légende (situation 2025)



Communes colonisées
par le moustique tigre
(fin 2025)



Communes limitrophes
à des communes colonisées
(fin 2025)



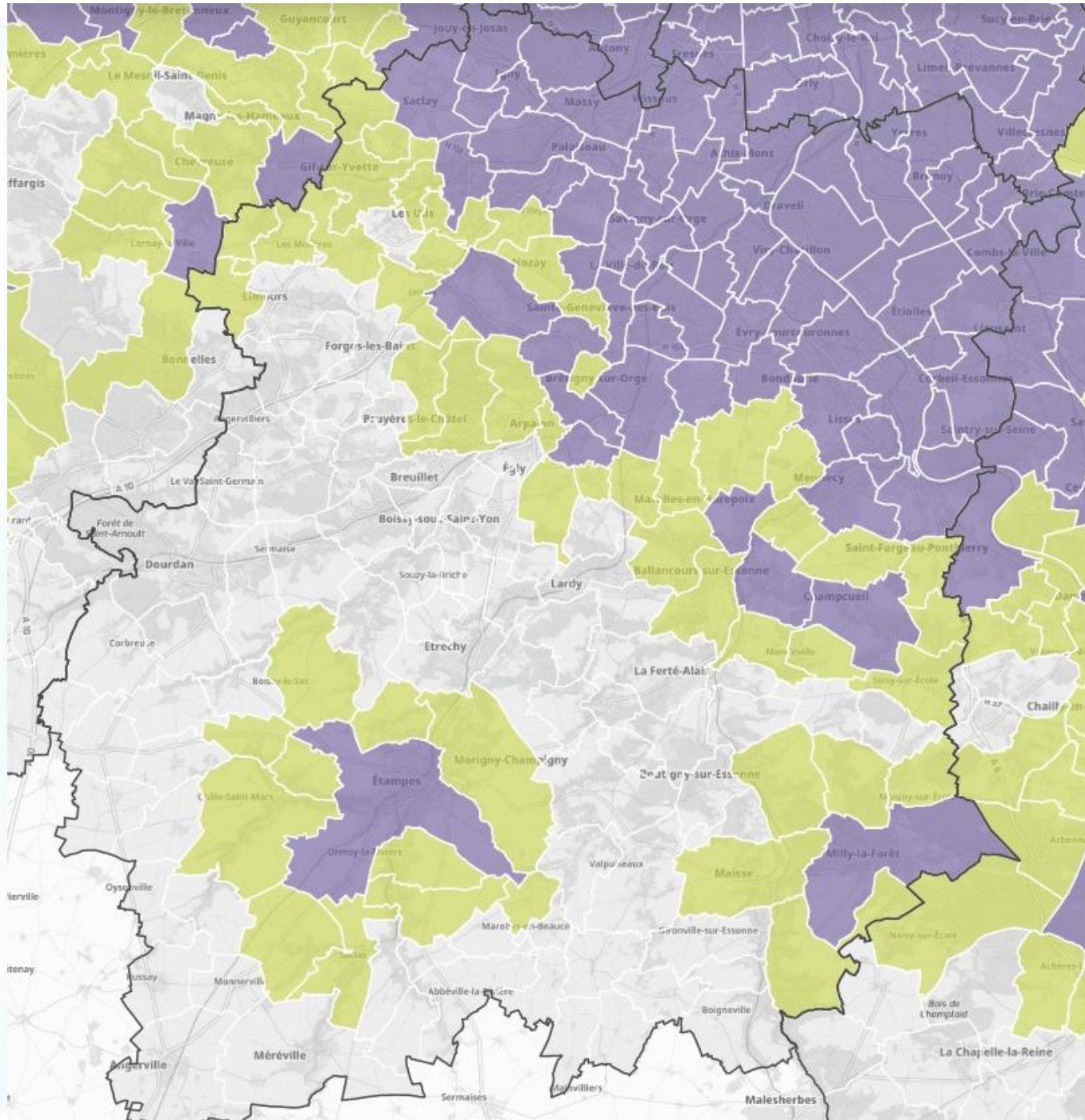
Communes non colonisées
à ce jour (fin 2025)



Une progression
qui s'étend du nord
vers le centre puis le sud
de l'Essonne



Données ARS-Délégation de l'Essonne
source: santegraphie.fr



Vous voulez savoir si votre
commune est colonisée ?

Rendez-vous sur le site de
l'ARS IDF :

<https://www.iledefrance.ars.sante.fr/moustique-tigre-en-ile-de-france>

SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE



Surveillance des arboviroses (dengue, chikungunya et Zika) en Ile-de-France et suivi en Essonne

ÎLE-DE-FRANCE

CAS IMPORTÉS

DENGUE	106
--------	-----

CHIKUNGUNYA	28
-------------	----

ZIKA	1
------	---

CAS AUTOCHTONES	6
-----------------	---

chikungunya dans le Val-de-Marne

ESSONNE

CAS IMPORTÉS

DENGUE	19
--------	----

CHIKUNGUNYA	3
-------------	---

ZIKA	0
------	---

OPÉRATIONS DE DEMOUSTICATION	3
------------------------------	---

SURVEILLER POUR AGIR RAPIDEMENT

Les cas d'arboviroses donnent lieu à des enquêtes entomologiques et, lorsque le risque sanitaire le justifie, une opération de démoustication est déclenchée.

En résumé :

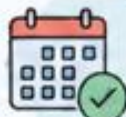
Les 6 leviers d'actions des collectivités dans la lutte contre le moustique tigre

(Source : guide DGS 2026)



1. Cadre juridique et responsabilités

- Pouvoirs de police du maire**
Le maire assure le maintien de l'hygiène et de la salubrité publiques (CGCT) pour prévenir l'implantation d'insectes vecteurs de maladies (moustiques tigre).
- Application du RSD**
Le Règlement Sanitaire Départemental permet de sanctionner (contravention de 3ème classe) le non-respect des mesures d'évacuation des eaux pluviales ou l'entretien des réserves d'eau.
- Gestion des déchets et VHU**
Pouvoir de police spéciale pour l'enlèvement des véhicules hors d'usage (VHU), des pneus et des dépôts sauvages, foyers majeurs de ponte.



2. Organisation et planification

- Désignation d'un référent technique**
Pivot indispensable pour coordonner les services (urbanisme, espaces verts) et assurer le lien avec la préfecture et l'ARS.
- Diagnostic et cartographie**
Recensement des gîtes larvaires (réseau pluvial, zones sensibles) pour prioriser les interventions via l'outil SI-LAV de la Direction Générale de la Santé.
- Intégration au PCS**
Le Plan Communal de Sauvergarde doit inclure un volet "lutte antivectorielle" pour anticiper la réponse en cas d'alerte épidémique.



3. Actions techniques sur le domaine public

- Entretien du patrimoine bâti**
Surveillance rigoureuse des chéneaux, gouttières obstruées et toitures-terrasses des bâtiments municipaux et écoles.
- Gestion des cimetières et jardins partagés**
Zones à haut risque nécessitant la gestion des eaux stagnantes (vases, coupelles, arrosoirs, récupérateurs d'eau de pluie etc.) et leur sécurisation (vidage régulier, remplissage avec du sable, pose de moustiquaires pour interdire l'accès à l'eau etc.).
- Traitements larvicides biologiques**
Utilisation ciblée du Bti, par des agents habilités "Certibiocide nuisibles" lorsque la suppression physique des gîtes est impossible (avaloirs pluviaux etc.).



4. Urbanisme et aménagements préventifs

- Prescriptions dans le PLU/PLUi**
Intégration de règles techniques : pentes minimales pour toits-terrasses, dispositifs anti-stagnation, pose de coffrets techniques verticaux.
- Contrôle des chantiers**
Vigilance sur les gîtes temporaires (bâches mal tendues, seaux, cuves de chantier) via des chartes de "chantier responsable".
- Végétalisation favorable**
Sélection de plantes locales limitant les gîtes naturels et favorisant l'implantation des prédateurs (oiseaux, chauves-souris) pour renforcer la biodiversité.



5. Mobilisation sociale et sensibilisation

- 80% des gîtes sont privés**
La lutte est inefficace sans l'implication des habitants pour supprimer ou limiter l'accès aux eaux stagnantes (soucoupes, bidons, récupérateurs d'eau etc.).
- Actions de proximité**
Campagnes de porte-à-porte pédagogiques, sessions de sensibilisation (éducation sanitaire) pour accompagner les citoyens dans l'identification et la suppression des lieux de ponte.
- Communication de saison**
Campagnes d'information précoces (dès le printemps) sur les réseaux sociaux et via les relais associatifs locaux.



6. Coordination sanitaire

- Coopération avec l'ARS**
Partage des données de surveillance entomologique et signalement immédiat de toute présence inhabituelle de vecteurs (moustiques tigre).
- Gestion des cas humains**
Appui logistique aux interventions de l'ARS autour des lieux de passage de personnes malades (dengue, Zika, chikungunya) pour stopper la chaîne de transmission virale.
- Relais d'information sanitaire**
Rôle d'intermédiaire pour expliquer aux administrés la nature des traitements insecticides exceptionnels ordonnés par les autorités sanitaires.

ACTUALITÉ SANITAIRE

VIRUS WEST NILE EN ÎLE-DE-FRANCE



CHIFFRES CLÉS

AU 24 SEPTEMBRE 2026



20

CAS HUMAINS
AUTOCHTONES
EN ÎLE-DE-FRANCE

DONT

6

EN ESSONNE



Surveillance renforcée
du 1^{er} mai au 30 novembre



LE MOUSTIQUE CULEX PIPIENS



Moustique commun,
brun-gris



Actif surtout
au crépuscule
et la nuit



Gîtes : eaux stagnantes
riches en matière
organique



Distance de vol :
généralement
0,5 à 2 km



CYCLE DE TRANSMISSION



OISEAUX



CULEX



HOMME /
CHEVAL

L'homme et le cheval sont
des hôtes accidentels



Pas de transmission
d'homme à homme
via le moustique



UN RISQUE SANITAIRE
LIMITÉ, MAIS À SURVEILLER



80 % :
aucun symptôme



20 % :
syndrome pseudo-grippal



Moins de 1 % :
forme neurologique grave



**Infection à signalement
obligatoire**



SURVEILLANCE "UNE SEULE SANTÉ"

Humains • oiseaux • chevaux • moustiques



Porter des vêtements
longs et amples,
surtout le soir



Utiliser un répulsif
adapté



Installer des
moustiquaires



Utiliser des diffuseurs
électriques
à l'intérieur

Temps

Questions/réponses

PARTIE 1: COMPRENDRE ET AGIR

INTERVENANT ARD



Moustique tigre & urbanisme

Anaïs KARCH

Ingénieure spécialisée en entomologie médicale

Le 25 septembre 2026



Agence Régionale de Démoustication

30 ans d'expertise

Fondé en 1994
Experts en entomologie
médicale



COMMUNES

- Surveillance par pièges,
- Inventaire de la faune par prélèvements et identification,
- Prospection de gîtes larvaires,
- Cartographie,
- Traitements biologiques.



ARS

Opérateur de l'ARS IDF pour la surveillance et la lutte antivectorielle pour réduire le risque sanitaire en Région Ile-de-France depuis 2022

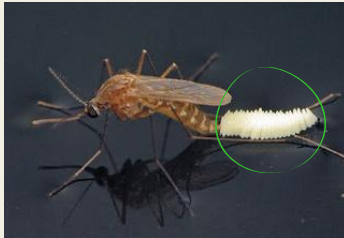


Phase aquatique

AGIR AVANT QU'IL NE SOIT
ADULTE

1

OEUF



100 À 200 OEUFS / PONTE

2

LARVE



TETE - ABDOMEN - SIPHON

3

NYMPHE



24H A 72H
EQUIVALENT DU COCON

Zoom sur le moustique tigre : *Aedes albopictus*



Aedes albopictus

APPARENCE :

- PETIT (ENVIRON 5MM)
- NOIR RAYE DE BLANC
- LES AILES NOIRES ET UN TRAIT BLANC SUR LE THORAX

HABITAT LARVAIRE :

- POND SES ŒUFS DANS DE PETITES COLLECTIONS D'EAUX (SEAUX, COUPELLES, BIDONS...) ET IL EST TRÈS LIÉ À L'HOMME

CAPACITÉ DE NUISANCE :

- PEUT VOLER À ENVIRON 150M DE SON GITE
- PIQUE AU LEVER DU SOLEIL ET EN FIN DE JOURNÉE, MAIS PAS LA NUIT
- TRES AGRESSIF ET VOLE PLUTOT PRES DU SOL

HIBERNATION :

- STADE ŒUF

Gîtes larvaires

ESPACE PRIVE

- les coupelles
- les arrosoirs
- les seaux
- les jouets
- les pneus
- les citernes
- les gouttières bouchées
- les récupérateurs d'eau
- encombrants ...

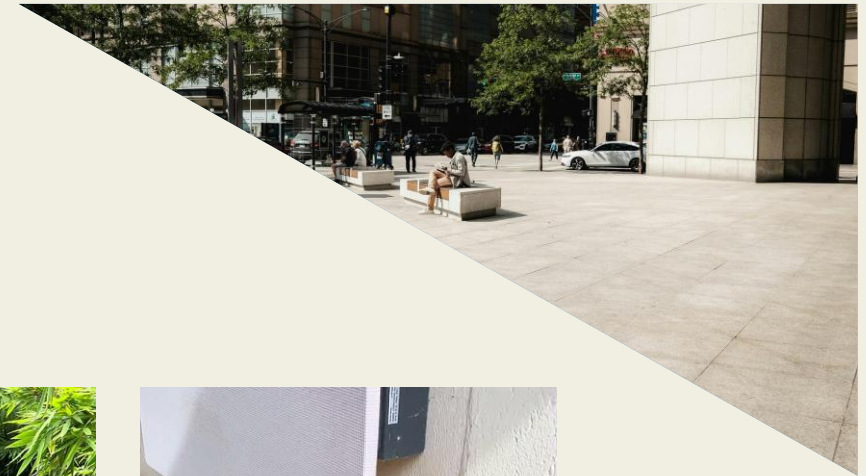


≈80%

des gîtes de ponte se
trouvent dans
l'espace privé

Gîtes larvaires

ESPACE PUBLIC



Voie publique
Déchets
Avaloirs



Parcs et jardins
Noues paysagères
Fontaines et bassins
(non entretenus)



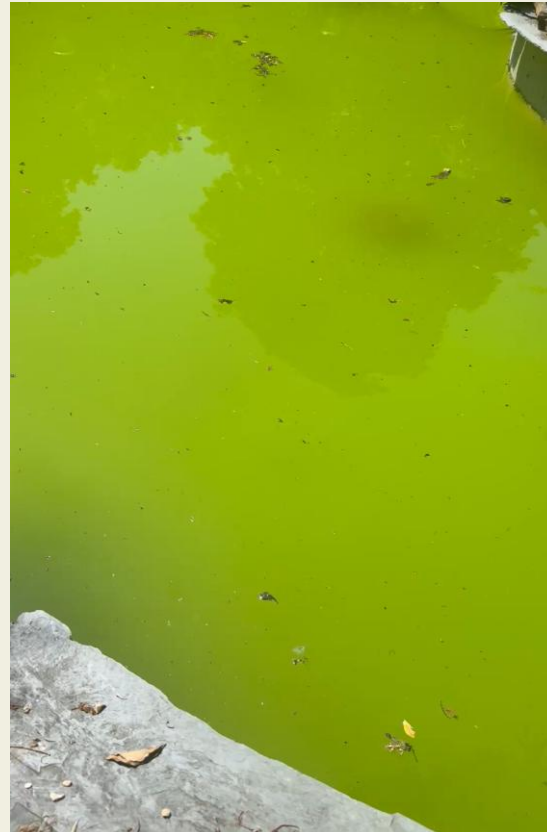
Bâtiments
Toits-terrasses
Centres techniques



Cimetières
Récipients multiples



Gîtes larvaires



Pourquoi agir dès l'aménagement

ENJEU SANITAIRE

Le moustique tigre peut transmettre **la dengue, le chikungunya et le Zika**.

Il s'implante chaque année de plus en plus depuis 2015 et a envahi la majorité des communes franciliennes.

RISQUE URBAIN

Les petits volumes d'eau stagnante offrent des gîtes larvaires : **bennes ouvertes, gouttières, avaloirs, terrasses sur plots et ouvrages techniques**.

STRATÉGIE

Réduire les gîtes **dès la conception** et assurer leur entretien.

La lutte chimique ne constitue pas une solution durable !

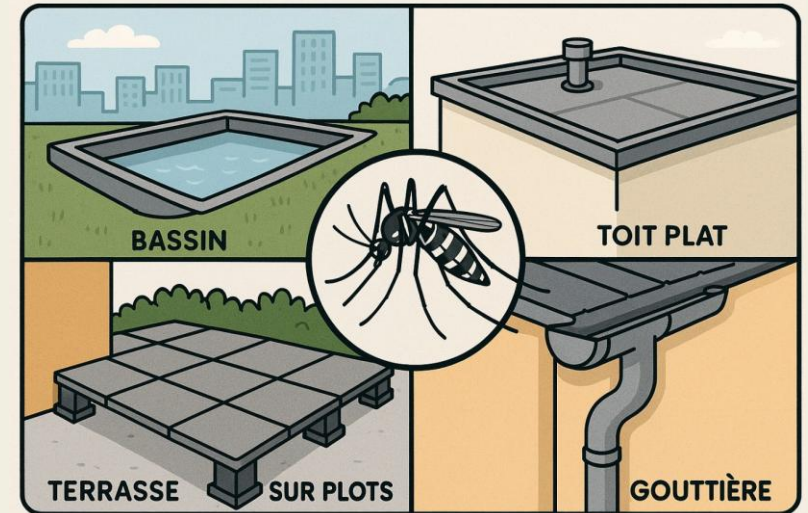
Agir en AMONT, ne pas attendre la fin de l'été pour demander des solutions urgentes (inefficaces)

Prévenir la stagnation durable plutôt que traiter après prolifération.

Ouvrages à risques

Plusieurs ouvrages ont été ciblées comme à risque pour la prolifération des larves de moustique tigre :

- ❖ Bassin de rétention d'eau
- ❖ Noues paysagères
- ❖ Toits plats et/ou végétalisés
- ❖ Terrasses sur plots
- ❖ Tranchées et rigoles
- ❖ Gouttières, descentes de chéneaux, regards, avaloirs et siphons
- ❖ Chantiers,
- ❖ Jardins potagers, jardins partagés, espaces verts
- ❖ Coffrets techniques, compteurs d'eau, boîtiers électriques



Bassin de rétention / stockage

Exemples de mauvaises pratiques

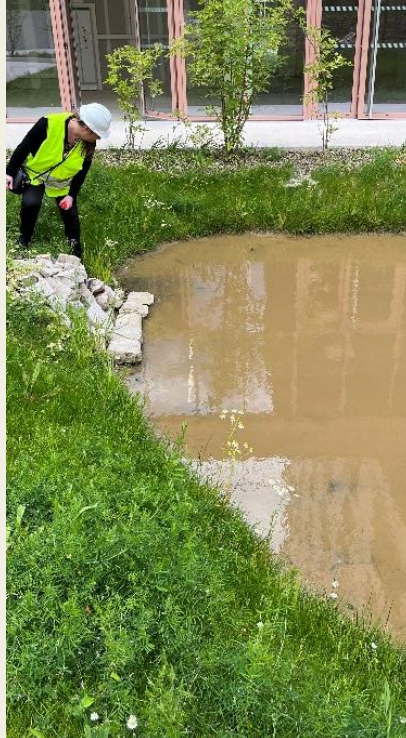
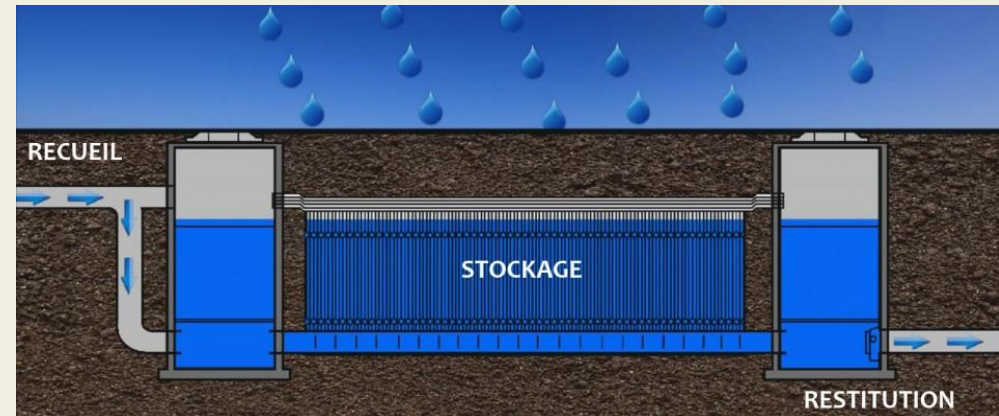


Illustration des bonnes pratiques

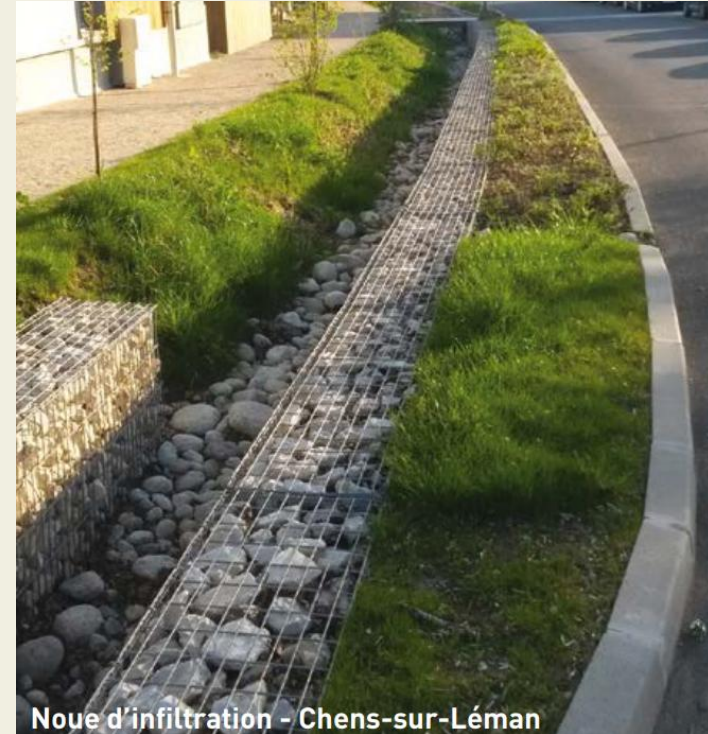


Noues, tranchées

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Noue d'infiltration - Chens-sur-Léman

Toits plats "bas"

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Terrasses sur plots

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Gouttières, avaloirs

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Sites de travaux ou centres techniques

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Petits gîtes du quotidien

Exemples de mauvaises pratiques



Illustration des bonnes pratiques



Calendrier des recommandations

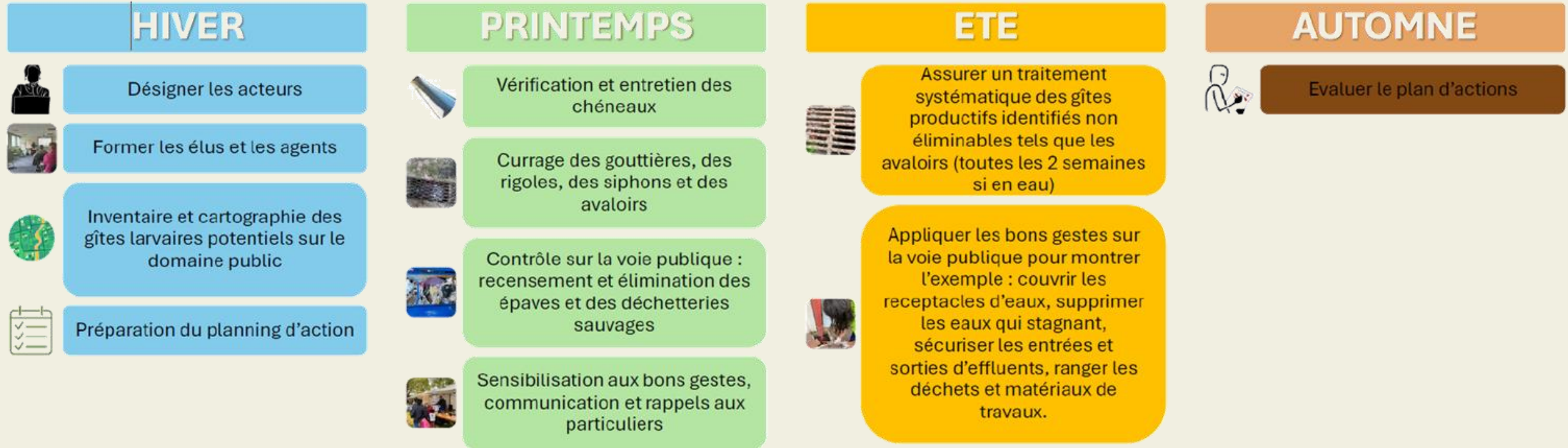


Figure 18 : Terrasses avec de l'eau stagnante (2024) (source : Agence régionale de démoustication – ARD)

La végétation, un paramètre à prendre en compte

Végétation = zone de repos des moustiques adultes

À surveiller	Pourquoi ?	Bonnes pratiques
 Végétation basse et dense (buissons, haies, etc.)	Peut offrir des zones fraîches et abritées pour le repos des moustiques adultes	 Tailler et entretenir
 Broméliacées, arbres à cavités, bambous mal coupés	Peuvent retenir naturellement de l'eau et favoriser la ponte et la présence de larves	 Éviter les végétaux favorisant les petites rétentions d'eau
 Arbres et arbustes	Une végétation non entretenue peut multiplier les zones de repos	 Privilégier une végétation aérée et <u>en hauteur</u>
 Façades végétalisées	Peuvent créer des zones de repos à proximité immédiate des personnes	 À limiter à proximité des sites sensibles : hôpitaux, écoles...



Friche non entretenue



Broméliacées 



Bambous



Creux d'arbres 

LEVIERS MOBILISABLES DANS LES PLU(I)

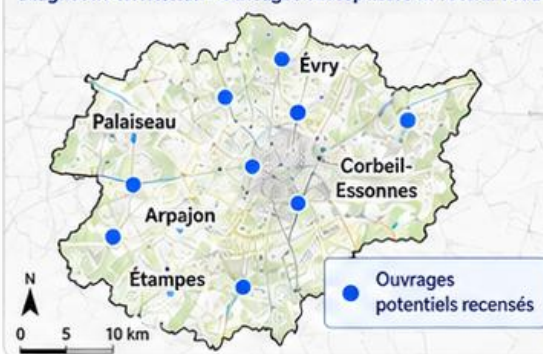
Intégrer la lutte antivectorielle dans les prescriptions d'aménagement



1 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Établir le diagnostic, recenser les gîtes larvaires potentiels et préciser si la commune est colonisée.

Diagnostic territorial – Ouvrages susceptibles de retenir l'eau



2 RÈGLEMENT ÉCRIT

Fixer des prescriptions opposables : pente, vidange, drainage et protection des stockages.



COMMUNE DE VALMONT
PLAN LOCAL D'URBANISME

ARTICLE 4 – GESTION DES EAUX PLUVIALES

Les aménagements réalisés sur toute unité foncière doivent garantir une gestion des eaux pluviales à la parcelle, par infiltration et/ou rétention.

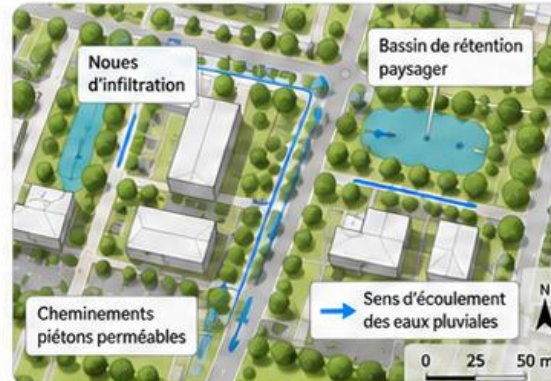
Pente minimale : 2 %

Les toitures-terrasses végétalisées ou à rétention temporaire doivent présenter une pente minimale de 2 % vers un dispositif de collecte.

Les dispositifs de rétention des eaux pluviales doivent être dimensionnés pour une pluie de période de retour minimale de 10 ans.

3 ORIENTATION D'AMÉNAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

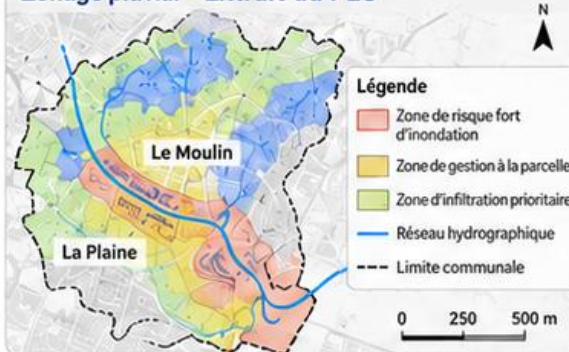
Intégrer la prévention dans les OAP Santé, Cycle de l'eau ou Qualité des aménagements.



4 DOCUMENTS ANNEXÉS

Articuler le PLU(i) avec le zonage pluvial, le SDGEP et le règlement d'assainissement.

Zonage pluvial – Extrait du PLU



OBJECTIF : ÉVITER LA STAGNATION PROLONGÉE DE L'EAU DÈS LA CONCEPTION

DES COLLECTIVITÉS DÉJÀ ENGAGÉES

Exemples de dispositions intégrées aux politiques d'aménagement



PLUi DU PAYS D'AIX (13)

OAP Santé et règlement

- Pente minimale de 2 % sur les toitures plates
- Temps de séjour des eaux limité à 72 h
- Grille anti-moustique ≤ 1 mm



COMMUNE DE PUGET-SUR-ARGENS (83)

Modification n°1 du PLU – règlement écrit

- Éviter toute stagnation d'eau
- Pente suffisante des terrasses et toitures
- Ouvrages pluviaux drainants ou hermétiques



MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR (06)

Guide technique Ville perméable

- Outil complémentaire au PLUm
- Jardins de pluie
- Mise en eau inférieure à 4 jours



EN COMPLÉMENT : L'ARRÊTÉ MUNICIPAL

Imposer la suppression des eaux stagnantes et l'entretien des contenants, gouttières, piscines et ouvrages.

Le PLU(i) agit dès la conception. L'arrêté municipal agit sur l'entretien au quotidien.

Une mobilisation indispensable des collectivités



Merci pour votre attention

Coordonnées

Anaïs KARCH
a.karch@ard-demoustication.fr



Temps

Questions/réponses

PARTIE 2 : PARTAGE D'EXPERIENCE

1-Brétigny-sur-orge (présentation externe)

2-Bordeaux Métropole



WEBINAIRE

Moustique tigre et PRU

25 septembre 2026

Qu'est-ce que le centre de démoustication de Bordeaux Métropole ?

Une expertise et un réseau

- 10 agents formés à l'entomologie et à la diagnose des moustiques
- Une veille scientifique et des coopérations en réseau avec des acteurs reconnus (GRAINE Aquitaine, West Nile, RfVS, France Urbaine, COVARIS...)
- Expertise des ERP

Une aide à la prévention et à la sensibilisation de tous

- Opérations de sensibilisation grand public à la demande des communes
- Communication « 360 » et présence médiatique

Un appui à l'action communale

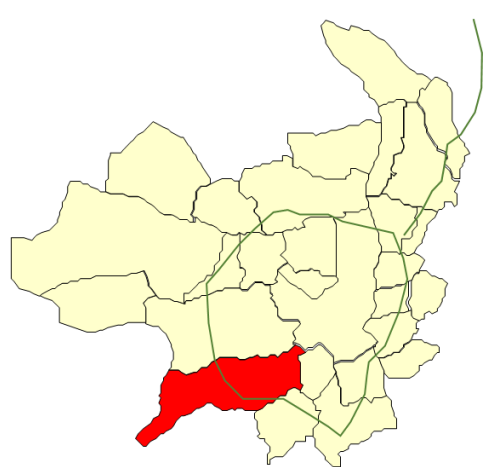
- Réponse aux signalements des habitants de la métropole
- Surveillance et interventions en zone humide
- Reporting annuel aux communes

Le centre de démoustication intervient **dans le cadre de la prévention** (interventions anti-larvaires, missions d'expertise et sensibilisation).

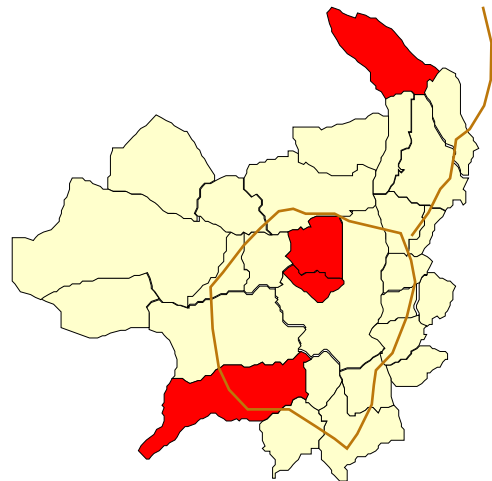


Pas d'action directe dans les propriétés privées / Accès très difficile dans les zones non entretenues, les maisons abandonnées et les habitations concernées par le syndrome de Diogène ou de Noé / Refus de coopérer (5 % en moyenne).

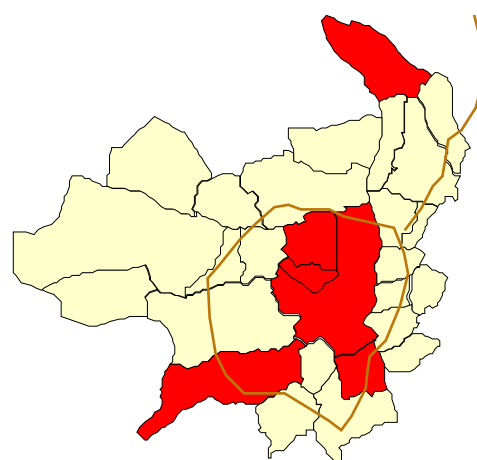
Le « moustique tigre » sur le territoire de Bordeaux Métropole



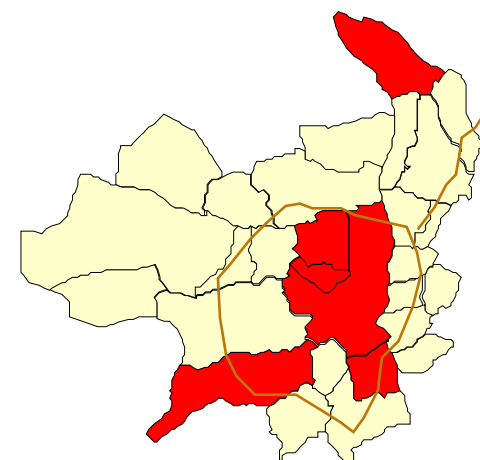
2013



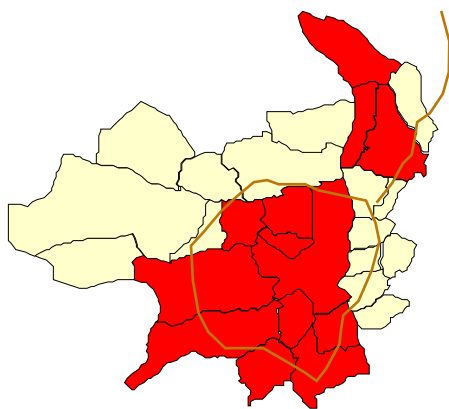
2014



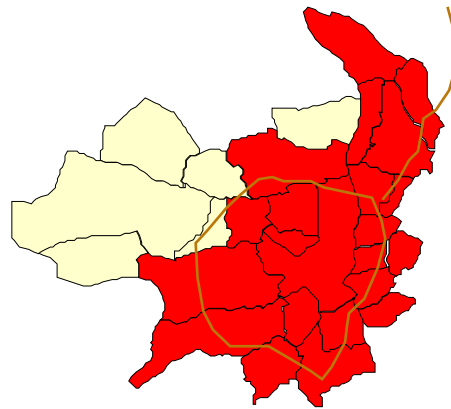
2015



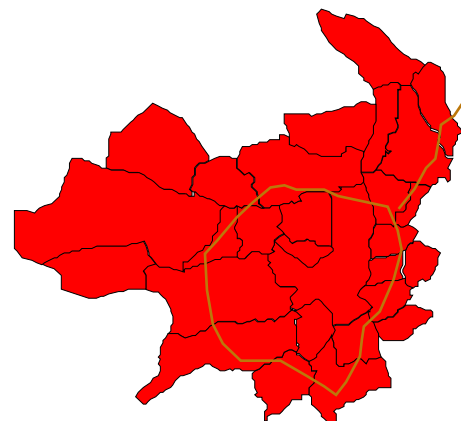
2016



2017



2018



2019

Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

Qu'est ce qu'un PRU (Programme de Renouvellement Urbain) ?

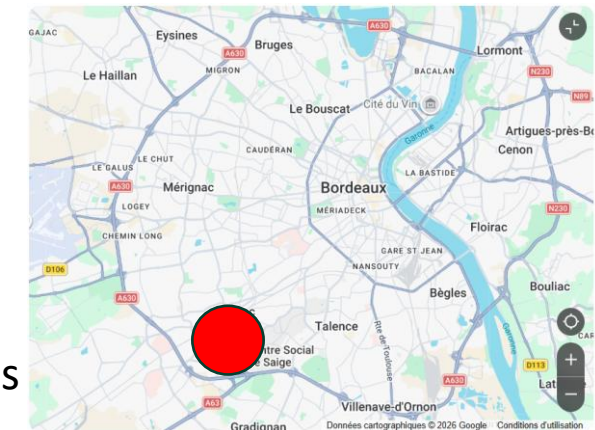
Un PRU sert à transformer en profondeur des quartiers en difficulté pour améliorer le cadre de vie de leurs habitants. En France, ces projets sont principalement pilotés par l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine).

Améliorer le cadre de vie : réhabiliter ou démolir des logements sociaux inadaptés pour en reconstruire de neufs, plus confortables et écologiques.

Favoriser la mixité sociale : diversifier l'habitat en implantant des logements en accession à la propriété ou du parc privé au milieu du parc social.

Désenclaver les quartiers : ouvrir ces secteurs sur le reste de la ville en créant de nouvelles rues, des pistes cyclables et en développant les transports en commun.

Dynamiser l'économie locale : implanter des commerces de proximité et des services publics pour redynamiser la vie du quartier.



Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

La saisine du bureau d'études de Bordeaux Métropole et la Ville de PESSAC

- Dépôt d'une étude d'impact,
- Rédaction d'un mémoire par un bureau d'étude,
- Intégration des préconisations de lutte contre les moustiques à la demande la **Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAe)**
- Reprise des préconisations dans le cadre du PLUi-HD de BM
- Prise en compte de 2 espèces (*Aedes albopictus* et *Culex pipiens*)



Préconisations concernant l'animal en ville
Révision du PLUi-HD de Bordeaux Métropole



1  BORDEAUX
MÉTROPOLE

Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

Les préconisations techniques pour l'adaptation au bâti (reprises dans le cadre de l'élaboration du PLUi HD :

- Gestion des récupérateurs d'eau et citernes
équipés d'un couvercle hermétique ou, à défaut, recouverts d'une moustiquaire en PVC
- Aménagement des descentes d'eau pluviale
privilégier des systèmes enterrés
- Conception des terrasses sur plots
prévoir un système d'écoulement efficace si réalisation indispensable
- Entretien des avaloirs d'eau pluviale siphonides
traitement préventif mensuel au *Bacillus thuringiensis israelensis*
- Gestion des déchets et collecteurs d'ordures ménagères
les cuves des collecteurs d'ordures ménagères doivent être totalement hermétiques
- Prévention dans les vides sanitaires
aménagés conformément à l'article 121 du Règlement Sanitaire Départemental
- Adaptation des logements
les logements devront être équipés de moustiquaires intégrées au cadre des fenêtres



Préconisations concernant l'animal en ville
Révision du PLUi-HD de Bordeaux Métropole



Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

Préconisation pour les actions de végétalisation et au niveau des espaces publics :

- Sécurisation des regards techniques,
équipés de couvercles hermétiques
- Gestion des collecteurs d'eau de fontaines et systèmes de brumisation,
assurer un écoulement direct dans le sol
- Aménagement des noues,
être absorbantes et infiltrantes
- Végétalisation.
éviter les plantes à végétation engainante



Préconisations concernant l'animal en ville
Révision du PLUi-HD de Bordeaux Métropole



Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

Préconisations pour le chantier :

- Retourner les bidons de stockage d'eau inutilisés,
- Utiliser des modèles de « baliroads » (séparateurs de chantiers) n'offrant aucune collection d'eau possible,
- Eviter le stockage des bâches à l'air libre et les replier (les poches formées deviennent des gîtes larvaires),
- Programmer des visites de chantier régulières.

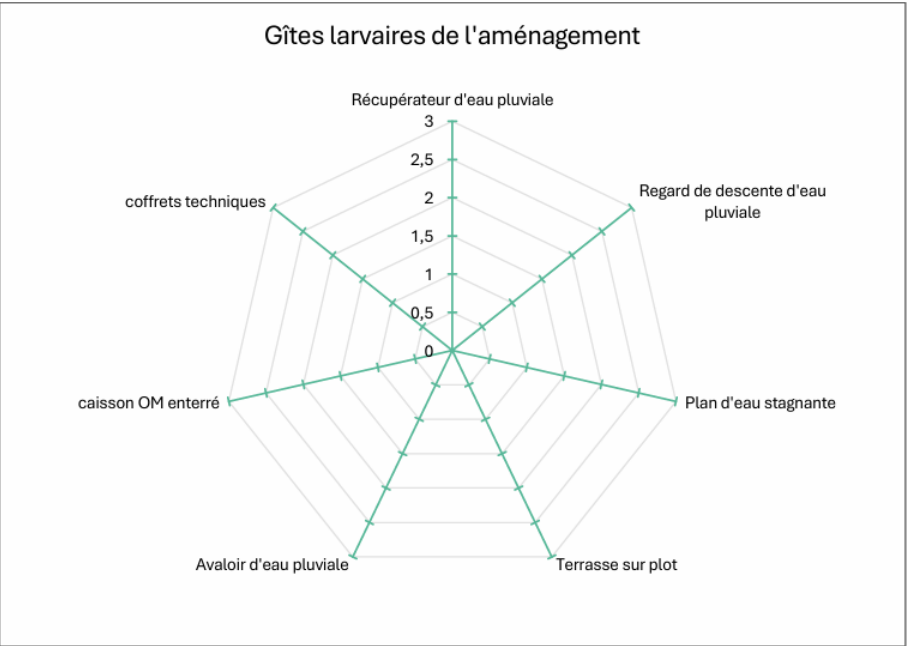


Préconisations concernant l'animal en ville
Révision du PLUi-HD de Bordeaux Métropole



Le « moustique tigre » : l'exemple du PRU SAIGE FORMANOIR à PESSAC

Aide à l'analyse pour la prévention des gîtes larvaires



Récupérateur d'eau pluviale	Regard descente d'eau pluviale	Plan d'eau stagnante	Terrasse sur plot	Avaloir d'eau pluviale	Caisson OM enterré	Coffrets techniques
Score 3 – 0 équipements	Score 3 < 10 équipements	Score 3 < 5m ²	Score 3 < 20 m ²	Score 3 > 10 équipements	Score 3 < 5 équipements	Score 3 < 10 équipements
Score 2 – 3 à 5 équipements	Score 2 – 10 à 20 équipements	Score 2 – de 5 à 20 m ²	Score 2 – de 20 à 100 m ²	Score 2 – 10 à 20 équipements	Score 2 – 5 à 10 équipements	Score 2 – 10 à 20 équipements
Score 1 – 8 à 10 équipements	Score 1 >20 équipements	Score 1 > 20 m ²	Score 1 > 100 m ²	Score 1 > 20 équipements	Score 1 > 10 équipements	Score 1 > 20 équipements

Dans le cadre d'un radar, plus la surface couverte par l'aire reliant les différents scores est grande, meilleur est le projet au prisme de la prévention de la prolifération des moustiques.

Le « moustique tigre » : la mobilisation sociale

Il n'existe pas de solution miracle contre le moustique tigre.

Son éradication n'est pas envisageable à l'échelle du territoire.

La mobilisation collective reste notre meilleure arme :

vider, couvrir, ranger et éliminer les eaux stagnantes permet de réduire durablement les nuisances et les risques sanitaires.

LES BONS GESTES MOUSTIQUES

CENTRE DE DÉMOUSTICATION DE BORDEAUX MÉTROPOLE

Je m'engage pour limiter la prolifération des moustiques tigres en supprimant les eaux stagnantes.

Quelques gestes simples, surtout après la pluie ou l'arrosage, permettent de préserver mon confort et mon quartier. Le moustique tigre vit dans un rayon d'environ 150 mètres : il est peut-être né chez vous... ou pas loin !



 PARLEZ-EN AUTOUR DE VOUS !
bxmet.ro/gestes-moustiques

Document de sensibilisation élaboré par le Centre de Démoustication de Bordeaux Métropole - Mai 2020

COUVRIR ! 

De façon complètement hermétique, en apposant un voilage moustiquaire, par exemple.

- ☐ Récupérateurs d'eau de pluie ou cuves
- ☐ Regards de descente d'eau pluviale
- ☐ Fûts divers

RANGER ! 

À l'abri de la pluie.

- ☐ Seaux de jardinage, arrosoirs
- ☐ Jouets pour enfants
- ☐ Brouettes
- ☐ Poubelles

VIDER 

Tous les réceptacles qui ne peuvent être rangés.

- ☐ Coupelles sous les pots de fleurs
- ☐ Plis de bâches (couvrant les mobiliers de jardin, les piscines)
- ☐ Éléments de décorations pouvant retenir l'eau

JETER !

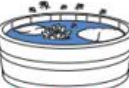
Moins de réceptacles c'est moins de lieux de ponte pour les moustiques.

- ☐ Pneus usagés
- ☐ Déchets de chantier
- ☐ Boîtes de conserve

CURER ! 

Pour faciliter les écoulements des eaux.

- ☐ Rigoles couvertes avec grille
- ☐ Gouttières, chéneaux

ENTREtenir ! 

- ☐ Piscines (veiller au bon dosage du chlore car une piscine peu chlorée est un nid à moustiques)
- ☐ Bassins d'agrément (y mettre des poissons)
- ☐ Terrasses sur plots (consulter les tutos disponibles sur le site de Bordeaux Métropole)

Astuce

J'entretiens régulièrement mon jardin pour réduire l'humidité, gîtes de repos des moustiques (élagage des haies, débroussaillages...)

La liste des « bons gestes » de Bordeaux Métropole



**Agir ensemble pour limiter durablement les
nuisances et les risques sanitaires**

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Temps

Questions/réponses



CONCLUSION

UNE MOBILISATION DURABLE



COLLECTIVITÉS : UN RÔLE ESSENTIEL À JOUER



IDENTIFIER LES RISQUES

Repérer les ouvrages
et les gîtes susceptibles
de retenir l'eau



FORMER ET PLANIFIER

Sensibiliser les agents
et organiser durablement
l'entretien



AMÉNAGER DURABLEMENT

Intégrer la prévention
dans les projets et les
documents d'urbanisme



MOBILISER LES CITOYENS

Encourager chacun
à supprimer les eaux
stagnantes



UN OBJECTIF COMMUN

Concevoir aujourd'hui des espaces urbains moins favorables au moustique tigre demain.



Ressources et livrables

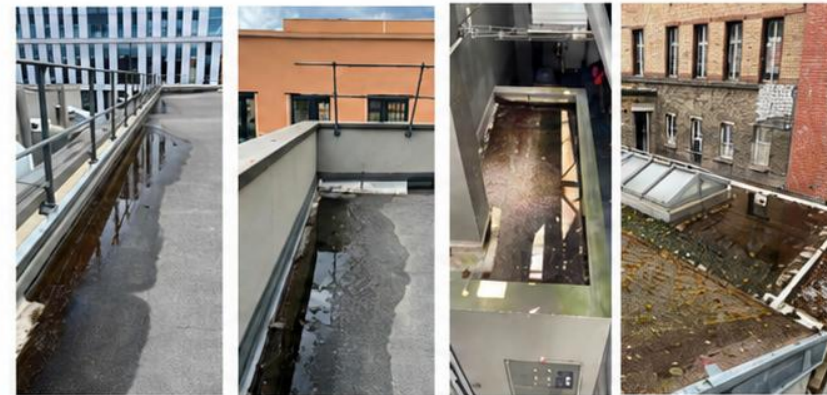
Guide Aménagement du territoire & Lutte antivectorielle de l'ARS-IDF

Mettre en œuvre



10 fiches: conception, entretien, gestion et points de vigilance des ouvrages

Exemples de mauvaises pratiques



Documents 22, 23, 24 et 25 : IDF 2024 (Source : ARS)

Conduite à tenir en cas d'apparition de moustiques

Pour les collectivités :

- Vérifier l'entretien des équipements techniques (ventilation, arrosage, ...).
- Supprimer les points d'eaux stagnantes.

Ressources et livrables

Guide Urbanisme et Lutte antivectorielle de l'ARS-IDF

planifier



OUVRAGES CONCERNES	DISPOSITIONS PROPOSÉES DANS LE RÈGLEMENT DU PLU(i)	CONDITIONS D'APPLICATION
Bassins de rétention, noues	○ Imposer une vidange en moins de 48h (idéalement 24h) après un épisode pluvieux et dans tous les cas en moins de 7 jours (permet de prévoir les pluies exceptionnelles).	Cette disposition doit être justifiée dans le rapport de présentation ou appuyée par un document supérieur (schéma directeur de gestion des eaux pluviales (SDGEP), règlement des services assainissement, zonage pluvial), annexé au PLU(i).
	○ Interdire les bassins de rétention à ciel ouvert contenant de l'eau en permanence, ou imposer l'enterrement de ces bassins dans les zones où c'est prévu.	
	○ Inclure un lit drainant sous les bassins de rétention.	Il faut que le zonage pluvial le prévoie.
Ouvrages de gestion des eaux pluviales	○ Imposer une pente minimale de 2% dans les ouvrages de gestion des eaux pluviales, tranchées et rigoles ...	Cette disposition doit être justifiée par ailleurs, dans le rapport de présentation par exemple.

PLUi du Pays d'Aix (Provence-Alpes-Côte d'Azur)

OAP Santé

Eviter la stagnation des eaux de pluie et la prolifération des moustiques

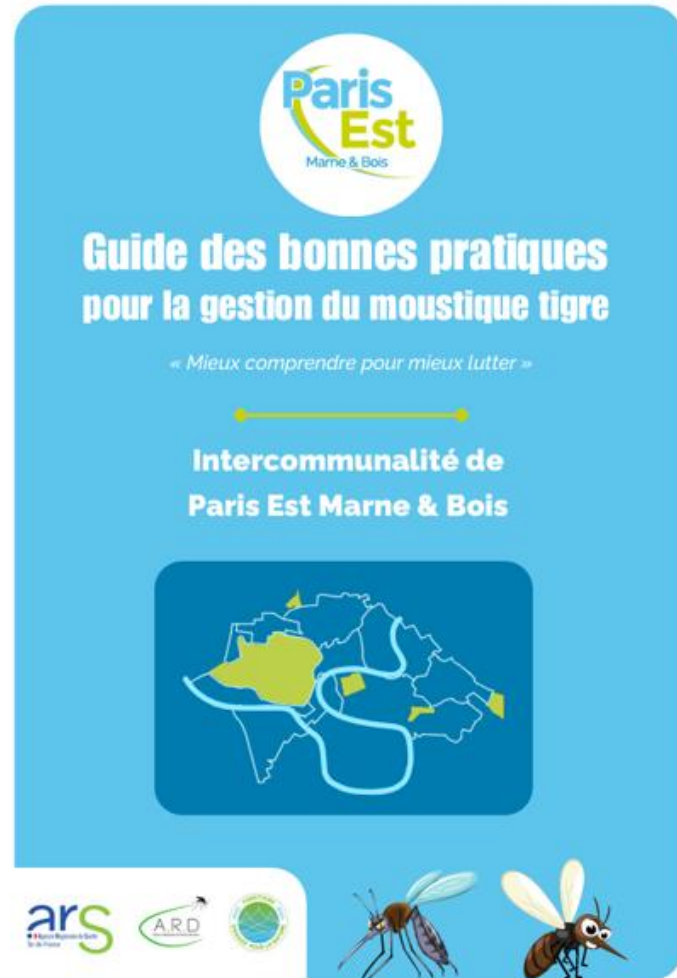
- Compte tenu de l'implantation du moustique *Aedes Albopictus*, dit moustique tigre, dans le département depuis 2010, la présence d'eau stagnante constitue un risque de développement de cette espèce. Dans ce contexte, des précautions particulières sont à observer.

Orientation particulière :

- Mettre en œuvre une pente minimale de 2 % sur l'ensemble des toitures plates ou toitures-terrasses.

Ressources et livrables

Guide des bonnes pratiques pour la gestion du moustique tigre (Paris Est Marne & bois)



ETABLISSEMENTS DE SANTE ET ASSIMILES

Déchets

- ☒ Couvrir les bennes avec des bâches bien tendues et les faire évacuer régulièrement
- ☒ Ne pas laisser les dépôts sauvages (ex : gobelets) et les déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) prospérer

Cendriers

- ☒ Vider régulièrement les cendriers et les abriter de la pluie
- ☒ Eviter les modèles en béton dans lesquels l'eau s'évacue difficilement

Toits et terrasses

- ☒ Adjoindre une couche de graviers sur les toits plats asphaltés afin d'éviter les poches d'eau
- ☒ Ne pas laisser l'eau s'accumuler sous les terrasses à plots (dalles ou bois)

Eaux pluviales

- ☒ Vérifier et entretenir les gouttières
- ☒ Ne pas laisser les feuilles et déchets obstruer les avaloirs et les grilles d'évacuation

JARDINS PARTAGES (associatifs ou communaux)

Récupération de l'eau

- ☒ Couvrir hermétiquement avec du tissu ou des moustiquaires les cuves de récupération d'eau de pluie
- ☒ Ne pas considérer qu'un couvercle est nécessairement hermétique, il peut gondoler avec le temps ou se percer

Arrosoirs et seaux

- ☒ Maintenir les arrosoirs et les seaux renversés après les avoir utilisés
- ☒ Ne pas se servir d'une multitude de récipients pour stocker l'eau

Gestion des terrains

- ☒ Etablir une charte, informer les utilisateurs et assurer un contrôle régulier
- ☒ Ne pas laisser de récipients dans les parcelles non utilisées

30

Ressources et livrables

Guide la Direction générale de la santé (DGS) 2026



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ, DES FAMILLES,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES HANDICAPÉES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ

LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES DANS LA LUTTE CONTRE LES MOUSTIQUES : DE LA GESTION DES NUISANCES À LA RÉDUCTION DES RISQUES SANITAIRES

VERSION 2026



Annexe 2

Compétences des acteurs en matière de lutte contre les moustiques

Acteur	Temps normal	Temps de crise (épidémie ou risque élevé)
État (ARS / Préfet)	- Surveillance entomologique et épidémiologique - Mise en œuvre de la lutte antivectorielle (depuis 2020) - Coordination nationale et régionale - Élaboration des plans de prévention	- Activation du dispositif ORSEC départemental - Organisation des interventions curatives autour des cas humains - Coordination des opérations d'urgence avec les collectivités
Conseil départemental	- Lutte de confort (réduction des nuisances) - Entretien des zones publiques (fossés, mares) - Appui technique aux communes	- Soutien logistique aux communes - Participation aux opérations de terrain sous coordination préfectorale
Commune (Maire)	- Information et sensibilisation de la population - Repérage et traitement des sites publics à risque - Intégration de la lutte antivectorielle dans le PCS - Police administrative pour salubrité publique	- Mise en œuvre des mesures prescrites par le préfet - Mobilisation des moyens communaux (personnel, communication) - Signalement immédiat des cas ou présence inhabituelle de moustiques
Propriétaires privés	- Entretien des propriétés (élimination des gîtes larvaires) - Respect des prescriptions communales (article L.2213-31 CGCT)	- Application stricte des mesures ordonnées par le maire ou le préfet - Accès aux propriétés pour interventions si nécessaire
Population / Associations	- Participation à la prévention (suppression des eaux stagnantes) - Relais de communication locale	- Mobilisation sociale renforcée (porte-à-porte, réunions publiques) - Soutien aux campagnes d'urgence

Votre avis nous intéresse !

Scannez le QR CODE



[Cliquez ici](#)

Merci pour votre participation et pour le temps consacré à ce questionnaire !

Vos réponses nous aideront à améliorer nos prochaines actions et à mieux accompagner les collectivités.

Contacts

ARS : ARS-DD91-SE@ars.sante.fr

Merci pour votre participation

[Plus d'infos sur le site de l'ARS IDF : Collectivités territoriales : outils et kit de communication pour les actions de prévention et de sensibilisation | Agence régionale de santé Ile-de-France](#)